



Le gouvernement s'attaque au statut des fonctionnaires.

Allez-vous, allons-nous les laisser faire ?

Le gouvernement, au travers d'un projet de loi, tente de remettre en cause l'emploi public, le statut des fonctionnaires et le service public !

Actuellement plusieurs textes sont en discussion, pour exemples, une loi relative au développement des mobilités et parcours professionnels dans la fonction publique, un décret instituant un complément indemnitaire en faveur des fonctionnaires de l'Etat à l'occasion d'opérations de restructuration, un décret instituant une indemnité de départ volontaire, un décret instituant une prime de restructuration de service et une allocation d'aide à la mobilité du conjoint...

Tous ces textes s'inscrivent dans le projet de la révision générale des politiques publiques et de la réforme de l'Etat. Le gouvernement, veut créer une nouvelle position statutaire, la réorientation professionnelle en cas de restructuration et de suppression d'emploi, avec la possibilité d'une mise en disponibilité d'office.

Ces projets sont inacceptables, ce n'est ni plus ni moins que la fin de la garantie de l'emploi pour tous les fonctionnaires.

C'est Grave, très Grave !

C'est une régression fondamentale du service public et de l'emploi. S'attaquer au statut de la fonction publique c'est s'attaquer au service public et à ses missions.

La CGT PJJ réaffirme son attachement au statut de la fonction publique incluant notamment la garantie de l'emploi. Elle exige le retrait des projets de textes qui visent la casse du service public et du statut.

Si nous ne faisons rien aujourd'hui, demain il sera trop tard pour s'opposer aux restructurations et aux suppressions d'emplois dans le service public.

Ensemble, revendiquons pour un véritable service public, pour le développement de l'emploi stable et pour des droits et garanties de haut niveau pour les agents chargés de missions de services publics.

Ne faites pas l'erreur de ne pas vous sentir concernés. Nous le sommes tous : Titulaires, non titulaires, catégories A, B ou C.

La PJJ à sa bonne vieille habitude **ANTICIPE les textes et liquide des services - et donc des emplois - en dehors de tout cadre législatif et réglementaire.**

Pour preuve :

Pour couvrir les emplois de fonctionnaires, l'administration se propose d'étendre le recours aux agents précaires et de pourvoir les emplois vacants par l'intermédiaire des agences d'intérim.

Il est envisagé la généralisation du temps incomplet auprès de plusieurs employeurs. Ainsi, la précarité chez les fonctionnaires s'installerait durablement comme dans le privé, ceci sans aucune mesure de consolidation du décompte du temps de travail, de mesure de l'amplitude de celui-ci ...

Il n'est pas envisageable de penser s'en sortir individuellement,

Ce serait une erreur de penser qu'il s'agit seulement de dégraisser dans les autres ministères de la fonction publique de l'Etat. La Justice et la PJJ doivent aussi contribuer au pot commun des suppressions d'emplois.

Nous appelons l'ensemble des personnels à s'opposer dès aujourd'hui et à se joindre aux luttes afin de faire reculer le gouvernement dans cette remise en cause de notre statut, de nos missions.

Les membres de la CGT PJJ Nord Pas de Calais

C

G

T

-

P

J

J